



APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE

# • LICENCE du CNAM\* (DROIT, GESTION, MANAGEMENT)

## GESTION des ORGANISATIONS

# • CERTIFICAT de SPÉCIALISATION (Arrêté de création du 09 juillet 2021 (Parution au JO 20 juillet 2021))

## COMPTABILITÉ et GESTION AGRICOLE (Arrêté de création du 30 juillet 2018 (Parution au JO : NC))

### QUELS MÉTIERS ?

La comptabilité et le conseil auprès des agriculteurs et entreprises du monde rural :

- ◆ Comptable-conseiller, conseiller de gestion, animateur-conseil, chargé de clientèle agricole en banque.
- ◆ Employeurs potentiels : centre de gestion et association de gestion et comptabilité (AGC) agricoles, cabinets comptables, établissements publics (chambre d'agriculture, DDT...), coopératives et organismes agricoles, banques avec service agricole ou entreprises du monde rural.
- ◆ Pour les exploitants ou leurs conjoints qui souhaitent s'investir davantage dans la gestion de leur exploitation.

FICHE RNCP 2296 et 30106

NIVEAU 5 et 6

DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

### POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Master Management de projet et d'affaire du CNAM

APPRENTISSAGE OU FORMATION CONTINUE EN 1 AN

ADMISSION SUR DOSSIER ET ENTRETIEN INDIVIDUEL DE POSITIONNEMENT

### PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

- ◆ Accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats post bac jusqu'à 29 ans révolus ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.
- ◆ Accessible en formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou aux demandeurs d'emploi avec 1 an d'activité professionnelle à temps plein.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- ◆ Soit détenir un BTSA : ACSE, Productions Animales, Technologies Végétales, Viticulture Œnologie, productions aquacoles, agriculture des régions chaudes, Productions Végétales, Comptabilité ou Banque.
- ◆ Soit sur décision de la DRAAF pour un diplôme ou un titre homologué de niveau au moins équivalent et de spécialité voisine.
- ◆ Soit l'équivalent d'1 année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau du diplôme.
- ◆ Soit l'équivalent de 3 années à temps plein dans un autre emploi.

Ils doivent satisfaire aux évaluations de positionnement organisés par le centre.



### CONDITIONS MATÉRIELLES

Apprentissage	Formation continue
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 50 % et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenti.</li> <li>◆ Possibilité d'obtenir différentes aides en fonction de sa situation (aide au permis, aides régionales, cartes d'étudiants des métiers...).</li> <li>◆ Les frais d'inscription à la licence CNAM restent à la charge du candidat selon les tarifs en vigueur.</li> </ul>	<p>Selon la situation du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible : Pôle Emploi selon la réglementation en vigueur.</li> <li>◆ Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par Pôle Emploi, Transition Pro, le CPF et les organismes concernés selon la réglementation en vigueur.</li> </ul>

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE

### RÉSULTATS

- ◆ Taux de réussite aux examens : App 100% - FC: NC
- ◆ Taux de satisfaction : App 83,33% - FC: NC
- ◆ Taux de poursuite d'études : 25 %
- ◆ Taux d'insertion pro. à 6 mois : 75 %
- ◆ Taux d'abandon en cours de formation app.: 6,66 % (1 sur 15)
- ◆ Taux de rupture du contrat app. : 6,66% (1 sur 15)

### DURÉE

- ◆ De septembre à août.
- ◆ Durée au centre : 560 heures réparties sur 16 semaines.
- ◆ En entreprise : 36 semaines (dont 5 semaines de congés payés)
- ◆ Avec des alternances par période 2 semaines au centre et 2à4 semaines en entreprise pour les alternants (apprentissage & contrat de professionnalisation).
- ◆ Les temps en entreprise prennent en compte les périodes de fortes activités liées aux opérations comptables.

## OBJECTIFS

- ◆ Maîtriser l'analyse et le fonctionnement d'une entreprise agricole.
- ◆ Mettre en œuvre une stratégie de développement en s'appuyant sur ses compétences en comptabilité, gestion, droit et fiscalité dans le milieu agricole.
- ◆ Former et qualifier des managers en organisation en capacité de gérer des projets, en intégrant des dimensions contractuelles, juridiques et de contrôle financier.

## CONTENU de FORMATION

Cette formation professionnelle s'appuie sur l'étude de nombreux cas concrets :

- ◆ Les opérations comptables de l'enregistrement des écritures à l'élaboration du résultat et du bilan comptable.
- ◆ Les déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole.
- ◆ L'analyse globale à partir de documents spécifiques à l'exploitation.
- ◆ La participation au développement du service.
- ◆ Le management : processus et organisation de l'entreprise.
- ◆ La formation en milieu professionnel.

## ÉVALUATION - VALIDATION

<b>Certificat de spécialisation (CS)</b> <b>« Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles »</b>	<b>Licence</b> <b>« Gestion des organisations »</b> <b>(Droit, gestion, management)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le diplôme est composé de 4 UC* :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◇ UC1 : Comptabilité</li> <li>◇ UC2 : Fiscalité</li> <li>◇ UC3 : Analyse globale</li> <li>◇ UC4 : Communication</li> </ul> </li> <li>◆ Et d'un rapport d'analyse globale d'entreprise agricole.</li> </ul> <p>Le CS est attribué à tout candidat ayant obtenu les 4 UC qui composent ce diplôme.</p> <p>Ces différentes UC sont attribués aux apprenants ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogiques au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le diplôme est composé de 11 UE*</li> <li>◆ dont 1 rapport d'expérience professionnelle.</li> </ul> <p>Ces différentes UE sont attribuées aux apprenants ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique au cours de la formation.</p> <p>Le diplôme est délivré par le Cnam après validation par un jury national.</p> <p><i>* Unité d'Enseignement</i></p>

FORMATION DOUBLE  
DIPLOMANTE:

CERTIFICATION DE  
SPÉCIALISATION  
+  
LICENCE

UNE FORMATION  
PROFESSIONNALISANTE  
RÉALISÉE AVEC LA  
PARTICIPATION  
D'INTERVENANTS  
EXTÉRIEURS SPÉCIALISÉS  
DANS LEURS DOMAINES.

CETTE FORMATION MET À  
DISPOSITION DES  
EMPLOYEURS, DES  
PERSONNELS  
OPÉRATIONNELS SUR LE  
TERRAIN CAPABLES  
D'ASSURER LA TENUE  
COMPLÈTE D'UN DOSSIER  
AGRICOLE ET PORTEUR  
D'UN PORTEFEUILLE  
AGRICOLE.



CETTE FORMATION A UNE  
APPROCHE MÉTIER PAR LA  
PRATIQUE ET PERMET DE  
RENFORCER SES  
COMPÉTENCES EN  
GESTION

TARIF

APPRENTISSAGE :  
FINANCEMENT PAR LES  
OPCO.

FORMATION CONTINUE  
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs  
CFPPA de Chateaufarine  
10 rue François Villon  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 41 96 40  
cfa.doubs@educagri.fr  
cfppa.chateaufarine@educagri.fr  
chateaufarine.educagri.fr

**Responsable de formation :**

Mélanie Brossard  
melanie.brossard@educagri.fr

Pour les personnes en situation  
de handicap, contacter :  
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

